

DÉTARTRANT

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3
	Santé		Réactivité	0
			Réactivité	1
Danger spécifique				
Vêtements de protection		Apparence	Clair Incolore. Liquide Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.	

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	DÉTARTRANT	Code	48083
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Détartrant. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation.	PMS#	447716
FTSS#	126487001	Date de validation	8/14/2001
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	8/14/2001
		Remplace	7/31/2001.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Eau	7732-18-5	30-60	Non disponible.	Sans Objet.
Acide phosphorique	7664-38-2	30-60	TWA: 1 STEL: 3 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 1 STEL: 3 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 1530 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2740 mg/kg [Lapin].

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire 1 à 2 verres d'eau ou de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	DANGER : CORROSIF. LE CONCENTRÉ CAUSE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver rigoureusement après avoir manipulé le produit. Porter des lunettes anti-éclaboussures conçues pour protéger contre les produits chimiques, des gants de caoutchouc et des chaussures de protection. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. Ne pas goûter au produit ni l'avaler. Éviter de respirer les vapeurs du produit. Garder le contenant fermé. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré. Contient Acide phosphorique. NE JAMAIS L'UTILISER EN COMBINAISON OU MÉLANGER AVEC LES ACIDES, L'AMMONIAQUE OU UN AUTRE PRODUIT CHIMIQUE. Ce produit pourrait faire une réaction et dégager des vapeurs dangereuses. En cas d'une telle éventualité, quitter l'aire immédiatement. Faire aérer l'endroit si possible.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéropoortées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
<i>Mains</i>	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène
<i>Respiratoire</i>	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
<i>Pieds</i>	Des chaussures de protection.
<i>Corps</i>	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Acre.
Couleur	Clair Incolore.
pH	0.8 [Acide.]
Gravité Spécifique	1.26
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants, les alcalis. Des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer. Faire aérer l'endroit si possible.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion. Les produits toxiques de la décomposition renferme: Oxydes de phosphore.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	<p>DOT Nom d'envoi</p> <p>DOT Class</p> <p>UN/NA</p> <p>DOT Special Considerations</p>
TDG Classification	<p>TDG Nom d'envoi</p> <p>CLASSE TMD</p> <p>PIN/NIP</p> <p>TDG Special Considerations</p>

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Acide phosphorique
CWA (Clean Water Act) 311: Acide phosphorique
CERCLA : Substances dangereuses.: Acide phosphorique

état New Jersey - Liste des déversements: Acide phosphorique
New Jersey: Acide phosphorique
Massachusetts - Liste des déversements: Acide phosphorique
Massachusetts RTK: Acide phosphorique
Pennsylvanie RTK: Acide phosphorique

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: Acide phosphorique.

SIMDUT Classification CLASSE E: Liquide corrosif.

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques

Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 2

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.